



## Une pluie de nouvelles prérogatives risque de s'abattre sur les polices municipales !

**Peut-être est-ce le fruit d'objectifs politiques, ayant en ligne de mire la principale préoccupation des français : la sécurité ?**

La **CFTC**, elle, n'est pas politisée : elle a pour vocation la protection des agents et leur défense.

La **CFTC** met en garde contre les risques liés à l'attribution de nouvelles prérogatives aux polices municipales (PM), perçues par les agents comme des réponses politiques.

**Les policiers municipaux ne sont pas les hommes et les femmes à tout faire de la République.**

La **CFTC** défend le volet social et les conditions de travail, et rappelle la nécessité d'une rémunération équivalente à chaque nouvelle responsabilité, avec un slogan :

**« À chaque prérogative supplémentaire une rémunération supplémentaire. »**

La **CFTC** rappelle aux employeurs territoriaux, qu'ils sont les garants de la santé et de la sécurité des agents de PM, et veut souligner les dangers liés aux nombreuses réquisitions de leur personnel par la Police Nationale (PN) ! Les moyens de défense ne sont pas les mêmes, les prérogatives non plus, ni le salaire, ni la retraite.

La **CFTC** demande que les employeurs territoriaux soient formés sur leurs réels pouvoirs de police et leur mise en œuvre. La Police Municipale ne doit pas être employée au maintien de l'ordre (elle ne bénéficie pas du même cadre de légitime défense que la Police Nationale ou la gendarmerie) ni aux enquêtes : c'est une garantie pour la sécurité des agents et des citoyens.

**La Police Municipale n'est pas là pour suppléer au manque d'effectifs de la Police Nationale et effectuer les tâches délaissées par la PN !**

La Police Municipale n'est pas non plus le supplétif des régies de transport ou de bailleurs sociaux qui disposent de services de sécurité qui, pour certains, sont même armés d'armes létales (SNCF et RATP).

**Ne nous laissons pas abuser par les nombreux reportages qui présentent une Police Municipale à la limite, voire en dehors, de son cadre légal.**

**Défendons notre cadre d'emplois !**

**La CFTC à vos côtés  
Pour vous défendre et vous informer**